

# Lac O'Hara 2019

Afin de protéger cette zone alpine fragile et d'assurer une expérience authentique dans la nature sauvage, Parcs Canada a adopté un système de quotas pour limiter le nombre de visiteurs qui empruntent le service de navette du lac O'Hara. Il autorise ainsi l'accès à ce service à 42 visiteurs diurnes, ainsi qu'aux visiteurs qui passent la nuit à l'un des 30 emplacements de camping, dans l'un des deux refuges du Club alpin du Canada ou à la petite auberge privée.

## Réservations pour les sociétés de guide agréées

Toutes les entreprises autorisées à organiser des visites guidées dans le parc national Yoho peuvent maintenant mener des groupes dans le secteur du lac O'Hara. Afin d'assurer aux voyageurs indépendants et aux groupes commerciaux un accès équitable aux places d'autobus, les entreprises ne peuvent réserver plus de onze places par jour. Six d'entre elles peuvent être réservées jusqu'à trois mois à l'avance selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les cinq autres places serviront à répondre aux besoins des guides alpins de la région qui, depuis longtemps, se rendent dans le secteur du lac O'Hara lorsque le temps n'est pas propice à l'alpinisme. Ces cinq places peuvent seulement être réservées 24 h à l'avance, toujours selon le principe du premier arrivé, premier servi.

## Ce que vous devez savoir

- Les entreprises autorisées ne peuvent faire plus de **dix réservations chaque mois**.
- Les modifications doivent être faites au moins sept jours avant la date originale de la réservation.
- **Les groupes seront limités à six personnes.**
- Les entreprises autorisées peuvent uniquement réserver des places parmi les onze destinées aux groupes de guide agréés.
- Le quota du nombre de places sur l'autobus s'applique uniquement aux guides autorisés et à leurs clients. Les entreprises autorisées doivent absolument faire les réservations à leur nom.
- Les entreprises autorisées ayant fait une réservation pour un groupe commercial **ne peuvent pas vendre leurs places à d'autres organismes commerciaux ou intérêts privés, ni échanger** de places avec eux.

## Horaire de la navette (heure des Rocheuses)

<i>Veillez arriver à l'aire d'embarquement des passagers au moins 20 minutes avant le départ.</i>	
<b>Du 19 juin au 4 Octobre, 2019.</b>	
Départ	Retour
8h30	9h30
10h30	11h30
	14h30
	16h30
	18h30

## Barème tarifaire

Droits	Adultes	Jeunes (6-16ans)	Enfants (5ans et moins)
<i>Autobus Aller-retour</i>	14.70\$	7.30\$	Gratuit
<i>Autobus Aller seulement</i>	9.75\$	4.75\$	Gratuit
<i>Réservation</i>	11.70\$ (non-remboursable)		
<i>Annulation</i>	11.70\$		

**Note :** Des droits sont susceptible au changement.

## Heures d'ouverture (heure des Rocheuses) :

<p><b>Ligne de réservation pour le lac O'Hara : 250-343-6433</b></p> <p><b>1 avril au 24 mai :</b> Du lundi au vendredi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h  <b>25 mai au 16 juin :</b> Tous les jours, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h  <b>17 juin au 4 octobre :</b> Du lundi au vendredi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h*</p>
--

\*Réservation commerciales peuvent être complété au :1-250-343-6783

### Rappel Importants

- Vous devez présenter votre permis d'exploitation pour les activités guidées au préposé de l'autobus du lac O'Hara.
- Arrivée à l'aire d'embarquement de la navette au moins 20 minutes avant le départ.
- L'autobus s'applique uniquement aux guides autorisés et à leurs clients.

## Politique d'annulation et de remboursement

Vous pouvez annuler une réservation en laissant un message au **250-343-6433**. Indiquez le nom de votre entreprise, le numéro de la réservation ainsi que le numéro et la date d'expiration de la carte de crédit utilisée.

- Les frais ne seront pas remboursés en cas d'annulation ou de modification faite moins de sept jours avant la date prévue de l'excursion.
- Les entreprises devront acquitter des frais de 11,70 \$ en cas d'annulation faite moins de sept jours avant la date prévue de l'excursion.

## La liste de vérification suivante vous aidera à bien vous préparer :

La vallée du lac O'Hara est située en haute montagne, dans l'arrière-pays, et les sentiers qu'on y trouve sont souvent enneigés, boueux ou inaccessibles. Soyez prêt à affronter toutes les conditions météorologiques et à assurer votre autosuffisance.

- Vêtements de rechange, crème solaire, chapeau, gants, habits imperméables.
- Bonnes chaussures ou bottes de randonnée.
- Laissez-passer de parc national en règle (vous pouvez vous en procurer un dans l'un des centres d'accueil du parc ou auprès du préposé à la navette du lac O'Hara).
- Confirmation d'une place réservée dans l'autobus dès l'arrivée.
- Apportez votre permis d'exploitation pour les activités guidées.
- Arrivée à l'aire d'embarquement de la navette au moins 20 minutes avant le départ.
- Argent comptant pour acheter une collation à l'abri diurne Le Relais!
- Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans votre véhicule au stationnement.

## Animaux de compagnie et vélos

Votre animal de compagnie tenu en laisse peut vous accompagner si vous vous rendez à pied dans la vallée. Veuillez cependant noter que les animaux sont interdits à bord de la navette et au terrain de camping.

Il est interdit de faire du vélo sur le chemin du lac O'Hara.

## Gérance environnementale

**Les chercheurs ont constaté que ce secteur est un important habitat pour les grizzlis et un corridor de déplacement pour les animaux sauvages dans la région.**

Il permet le déplacement des populations depuis les versants ouest des Rocheuses jusqu'à leurs versants est, et assure le maintien de la biodiversité et l'accès quotidien et saisonnier de la faune à des habitats importants. Nous devons absolument limiter notre impact sur ce secteur fragile.

Pour que la faune puisse se déplacer librement dans le col McArthur, veuillez *limiter volontairement* la fréquentation du sentier du Haut-Plateau-Odaray, car il traverse le corridor faunique du secteur à son point le plus étroit.

L'accès à la vallée du McArthur (du col McArthur à la rivière Ottertail) est interdit aux randonneurs jusqu'au 15 août. Après cette date, une fois que les aliments préférés des grizzlis commencent à perdre de leur attrait, on permet à de petits groupes de randonneurs de parcourir la vallée du McArthur. Vous devez vous procurer un permis pour faire une randonnée sur ce parcours sauvage non entretenu, en communiquant avec le Centre d'accueil du Parc national Yoho, au 250-343-6783.

Il est interdit de nourrir les animaux sauvages.  
Il est interdit d'enlever les objets naturels du parc.  
Veuillez rester sur les sentiers pour atténuer l'impact de votre passage.

En tout temps et en tout lieu, la possibilité de rencontrer un ours est présente dans les parcs nationaux des Rocheuses. Renseignez-vous sur les ours et lisez le dépliant Les ours et les gens : un guide sur la sécurité et la conservation sur les sentiers. Ce dépliant est disponible sur le site Web du parc, dans l'autobus et à l'abri diurne Le Relais.

## The Lake O'Hara Trail Club

Le Lake O'Hara Trails Club exploite un abri diurne durant la saison de randonnée. Le Relais offre aux randonneurs un endroit pour se réchauffer et pour se procurer une boisson chaude ou une collation (argent comptant seulement) ainsi que pour obtenir de l'information. Visitez le site web : [www.lotc.ca](http://www.lotc.ca) (anglais seulement).